

**Réunion du Comité exécutif du REMDH**  
**Lisbonne, 16-18 mars 2007**  
**Compte rendu**  
*à approuver*

Le Comité exécutif (CE) du REMDH s'est réuni à Lisbonne, Portugal, les 16-18 mars 2007. Au cours de la réunion, les membres du CE ont discuté, entre autres, des développements majeurs dans la région euro-méditerranéenne, en particulier le processus de réforme arabe et le suivi du Plan d'action pour le renforcement du rôle des femmes dans la société adopté à la réunion ministérielle d'Istanbul en novembre 2006. En outre, le Secrétariat a présenté ses rapports et les préparatifs de la prochaine Assemblée générale ont été lancés. Finalement, le CE s'est mis d'accord sur un communiqué de presse concernant sa réunion. Le 18 mars, les membres du CE, les coordinateurs et responsables des groupes de travail se sont réunis pour discuter une culture commune à tous les groupes de travail, les groupes de travail en tant que méthodologie ainsi que les défis et les difficultés auxquels ces derniers doivent faire face.

Le 15 mars, dans le cadre de la réunion du CE, Kamel Jendoubi (président) a rencontré Ribeiro Menezes, ambassadeur, João Moura, Desk officer, Raquel d'Orey, membre du Cabinet des Affaires européennes et Rita Faden, Directrice générale au ministère de l'Intérieur, pour discuter les développements dans la région euro-méditerranéenne. Par ailleurs, le 16 mars, Kamel Jendoubi (président), Wadih-Ange Al-Asmar et Maria De Donato, membres du CE, Marit Flø Jørgensen, directrice des Programmes du REMDH et Sandrine Grenier, directrice, ont rencontré José Leitão de CIVITAS et Joana Vieira da Silva de la Comissão para a Igualdade e para os Direitos das Mulheres pour discuter la situation des droits de l'Homme dans la région euro-méditerranéenne et les priorités de la présidence portugaise.



## **PARTICIPANTS**

### Participants membres du Comité exécutif (CE) du REMDH

Kamel Jendoubi (président), Eva Norström (vice-présidente), Michel Tubiana, Maria De Donato, Birgit Lindsnæs, Moataz El Feghery, Wadih-Ange Al-Asmar, Nina Atallah, Colm Regan et Rabéa Naciri.

### Membres du Secrétariat :

Sandrine Grenier (Directrice, Bruxelles), Marit Flø Jørgensen (directrice des Programmes) and Maibrith Damgaard Nielsen (secrétaire exécutive, rapporteuse).

### Absents excusés :

Nizam Assaf (trésorier), Iain Byrne (membre du CE), et Marc Schade-Poulsen (directeur exécutif du REMDH).

## **DOCUMENTS DE LA RÉUNION**

1. **Projet d'ordre du jour**
2. **Compte rendu de la réunion du CE à Petra en décembre 2006 (y compris le compte rendu concernant le mandat du GT Palestine, Israël et Palestiniens et le mandat)**
3. **Rapport sur la PEV**
4. **Suivi du Plan d'action d'Istanbul sur les femmes**
5. **Bulletin d'information interne 5-7 (résumé)**
6. **Plan de travail 2007**
7. **Document concernant les responsabilités des membres du CE**
8. **Rapport financier**
9. **Note concernant les Statuts**
10. **Rapport sur la Turquie**

11. Demandes d'adhésions
12. Lettres échangées par la FIDH et le REMDH
13. Document sur la PEV

*Si vous souhaitez consulter ces documents, merci de bien vouloir contacter Maibritt Nielsen au Secrétariat du REMDH à [mdn@euromedrights.net](mailto:mdn@euromedrights.net)*

## ORDRE DU JOUR DÉFINITIF ADOPTÉ LORS DE LA RÉUNION

1. Accueil, approbation du compte rendu de la dernière réunion du Comité exécutif et accord sur l'ordre du jour de la réunion
2. Débat politique prenant en compte également
  - a. Le statut des initiatives arabes de réforme
  - b. Sécurité européenne et politiques migratoires
  - c. La PEV
3. Discussion des points de la déclaration du CE suite à la réunion et élection d'un groupe responsable de sa rédaction
4. Rapports du Secrétariat (y compris les programmes et la sensibilisation)
5. Réunion ministérielle EuroMed à Istanbul sur le renforcement du rôle des femmes dans la société
6. Statuts – quelles modifications ? quel processus ?
7. Prochaine Assemblée générale du REMDH (discussion préliminaire)
8. Suggestions de dates et de lieux pour les réunions du CE en 2007
9. Questions concernant des membres
10. Partenariats
11. Accord sur la déclaration du CE
12. Urgences



### Jour 1 - 16 mars (vendredi)

1. **Accueil, approbation du compte rendu de la dernière réunion du Comité exécutif et accord sur l'ordre du jour de la réunion** (Modérateur : Kamel Jendoubi)

Kamel Jendoubi, président du REMDH, a souhaité la bienvenue à Lisbonne aux membres du Comité exécutif. Il a expliqué que le Quartet avait choisi le Portugal comme lieu de réunion du CE pour se préparer à la présidence portugaise de l'UE et pour rencontrer différentes ONG à Lisbonne car le REMDH n'a aucun membre au Portugal pour l'instant. Il a fait savoir qu'après les réunions avec les ONG, l'organisation CIVITAS avait décidé de faire une demande d'adhésion.

Les membres du CE ont examiné le compte rendu de la dernière réunion et l'ont approuvé après quelques modifications mineures. En ce qui concerne les comptes rendus, les membres du CE ont discuté les procédures pour éditer et publier les comptes rendu et ils sont tombés d'accord sur une procédure pour les comptes rendus des réunions à venir (voir Décisions).

#### Décisions:

- Le compte rendu de la réunion du CE à Petra les 1-3 décembre 2006 a été approuvé après quelques modifications.
  - En ce qui concerne le processus d'approbation du compte rendu et de sa publication :
    - Le CE est tombé d'accord sur le fait que le compte rendu doit être détaillé et être le reflet des débats pendant les réunions, mais sans mention de noms.
    - Le CE aura deux semaines pour faire des commentaires et approuver un compte rendu.
    - Le compte rendu détaillé sera approuvé à la réunion suivante du CE.
2. **Débat politique** (Modérateur : Michel Tubiana)

### **a. État des initiatives arabes de réforme**

Le CE a été informé que l'impression générale dans la région est qu'il y a un recul de la réforme arabe en raison de la dégradation de la situation sur le plan de la sécurité en Irak, au Liban et en Iran. Ceci s'est traduit par davantage de restrictions dans l'environnement de travail des défenseurs des droits de l'Homme dans la région.

### **b. Sécurité européenne et politiques migratoires**

Le CE a été informé du fait que la réunion ministérielle EuroMed sur les migrations aurait lieu en décembre 2007. Il a été suggéré que le CE rédige une présentation de position sur le sujet, en se concentrant sur les développements dans la région méditerranéenne.

En rapport avec la réunion ministérielle EuroMed il a été signalé que le ministère des Affaires intérieures à Lisbonne travaillait à la préparation de la réunion ministérielle. Trois thèmes seront abordés : le développement et le co-développement dans une perspective pragmatique (par exemple en ce qui concerne les transferts financiers), les migrations circulaires (formule qui permettra aux non Européens du Maghreb et Machrek de travailler légalement en Europe pendant un certain temps puis de rentrer dans leur pays d'origine) et les aspects concernant la sécurité.

### **c. La PEV**

L'attention des membres du CE a été attirée sur le document concernant la PEV qui avait été distribué. Il a été constaté que, pour l'instant, le REMDH ne dispose pas d'un mécanisme qui permettrait au Réseau d'avoir une approche plus analytique des Plans d'action et des rapports sur la PEV, afin de pouvoir poser des questions au Parlement de l'UE et à la Commission. Il a été suggéré que le REMDH suive le travail de la Commission et fasse des rapports alternatifs. La pression sur les gouvernements ne devrait pas seulement passer par l'antenne de Bruxelles mais aussi se produire dans chaque pays. Finalement, il a été suggéré de déterminer des indicateurs pour mesurer les progrès des droits de l'Homme dans chaque pays.

Il a été observé qu'il était difficile de convaincre les pays du Sud de l'importance de la PEV et que, dans ces pays, le Plan d'action n'était pas reconnu comme un outil important pour l'avancement des droits de l'Homme. Il a donc été suggéré de prêter davantage attention aux autres instances internationales dans la région (comme les Nations Unies et la Ligue arabe) et de ne pas se concentrer seulement sur l'UE ou les gouvernements nationaux.

D'autres ont fait valoir qu'il convenait de considérer le Plan d'action comme une base et d'envisager le moyen et le long terme, dans la mesure où il n'y a pas d'autres solutions ni d'instruments disponibles. De plus l'impact sur les institutions de l'UE devrait être reconnu car les institutions reconnaissent maintenant que la société civile a été mobilisée grâce aux efforts du REMDH et des ONG. Il est donc important de continuer à travailler avec les membres du REMDH, à développer la prise de conscience et faire des formations dans les différents pays pour garantir un impact encore plus fort.

Finalement, les membres du CE ont été informés d'une série de réunions de dialogue qui se déroulent entre les institutions nationales des droits de l'Homme en Europe et dans la région arabe. Durant les deux années qui viennent de s'écouler, le Danish Institute a essayé de créer un forum de dialogue avec des institutions arabes ayant un statut consultatif sur différents thèmes comme l'accès à l'information, la législation antiterroriste. Certains des acteurs de cette coopération peuvent être utiles au REMDH et à son programme des droits de l'Homme.

### **Décisions :**

- Inscrire à l'ordre du jour de la prochaine réunion du CE la réunion ministérielle EuroMed sur les migrations et discuter les priorités stratégiques pour lesquelles le REMDH veut faire du lobbying à ce sujet.

### **Suggestion :**

- Le REMDH devrait réfléchir à l'établissement d'un mécanisme permettant d'évaluer sérieusement les communications de l'UE, la PEV.

### **3. Discussion des points de la déclaration du CE suite à la réunion et élection d'un groupe responsable de sa rédaction**

Les membres du CE sont tombés d'accord pour faire une déclaration essentiellement autour de la révision de la Constitution en Égypte et de l'Assemblée parlementaire en Tunisie. Un groupe responsable de sa rédaction a été élu et le communiqué de la réunion du CE peut être consulté à [www.euromedrights.net](http://www.euromedrights.net)

## Jour 2 - 17 mars (samedi)

### 4. Rapports du Secrétariat (y compris les programmes et la sensibilisation, ainsi qu'une mise à jour des responsabilités du CE) (Modératrice : Maria De Donato)

#### a. Rapports du Secrétariat

Le CE a entendu le rapport du Secrétariat avec pour point de départ le résumé du Bulletin d'information interne du REMDH n° 5-7.

##### *Liberté d'association*

Le groupe de travail s'est réuni à Copenhague les 3-4 mars. Pendant la réunion, une discussion sur l'élaboration d'indicateurs et sur la façon de les relier aux informations par pays avait eu lieu. Les personnes ressources qui fourniront des informations au niveau des pays aux rédacteurs du rapport ont presque toutes été trouvées. Le rapport doit être prêt en septembre. Le REMDH a fait en sorte qu'un nouveau projet avec l'UE débute en septembre 2007 et Danida a accepté de modifier légèrement son contrat pour que les projets puissent se compléter.

##### *Justice*

Il y a eu un séminaire à Beyrouth sur l'indépendance du système judiciaire les 10-11 mars. Le prochain séminaire aura lieu en juin (probablement au Maroc) et sera consacré à la Tunisie. Le projet du REMDH sur l'Algérie avec Avocats Sans Frontières-Belgique a été bloqué par les autorités. Des discussions sont en cours pour une éventuelle délocalisation de certaines parties du projet. Le coordinateur, Fabrice Liebaut, a suggéré d'organiser une réunion à Copenhague avec Avocats Sans Frontières pour discuter les modalités possibles.

##### *Droits des femmes/Genre*

Le rapport 'Un changement est possible et nécessaire' a été finalisé et il est maintenant disponible sur le site Web. A l'occasion de la Journée internationale de la femme, le REMDH a publié un communiqué de presse pour annoncer la publication du rapport et proposer des recommandations pour le suivi du Plan d'action d'Istanbul. Le contrat concernant le Kit « intégration du principe d'égalité homme-femme » (GMK) – un manuel de formation destiné aux membres du REMDH et aux ONG de la région – a été signé et une première version du texte a été reçue. Le Groupe de travail se réunira pour la première fois à Rabat les 2-4 avril. Durant la réunion, une formation sur le paritarisme sera dispensée aux membres du Groupe de travail. La formation sera ensuite soumise à une évaluation et le retour utilisé pour la deuxième version du GMK. Le GMK sera utilisé à deux séminaires de formations sous-régionaux dans le Maghreb et le Machrek (voir aussi le point 5. Réunion ministérielle à Istanbul).

##### *Éducation aux droits de l'Homme et jeunesse*

Le Groupe de travail s'est réuni à Malte les 23-25 février. Deux personnes chargées de faire des recherches avaient fait une liste des initiatives dans la région que Colm Regan a reformulées de façon plus analytique. Le document sera publié sur le site Web et servira de référence pour des discussions sur la méthodologie de l'Éducation aux droits de l'Homme une fois que les études de cas auront été finalisées. Durant la réunion à Malte, les membres du Groupe de travail ont défini les termes de référence du GT qui seront soumis au CE et ils ont élu un responsable. L'université d'été aura lieu en juillet à Chypre. Les membres du Groupe de travail ont pris un grand nombre d'engagements dans le cadre de l'université d'été qui laisse présager d'un bon résultat ; celle-ci est destinée aux organisations et aux individus qui travaillent avec les jeunes.

##### *Palestine, Israël et Palestiniens*

Le Groupe de travail s'est réuni à Berlin les 23-25 février et a eu ensuite des réunions de sensibilisation avec le ministère des Affaires étrangères d'Allemagne et le Parlement. Avant la réunion, le Groupe de travail avait rédigé un projet de lettre à Mme Merkel exprimant ses inquiétudes au sujet de la présidence allemande et les relations avec Israël. En ce qui concerne le deuxième rapport alternatif, le ministère des Affaires étrangères des Pays-Bas n'avait pas encore publié son rapport et par conséquent l'UCP n'avait pas publié le rapport du

REMDH. La rédaction du troisième Bilan des droits de l'Homme a commencé. Finalement, le coordinateur et le Groupe de travail coopèrent avec l'antenne de Bruxelles pour la formation sur la PEV en Israël et dans les TPO.

#### *Migrations*

Un nouveau coordinateur a été engagé pour le projet, Chadi Sidhom, qui commencera à travailler depuis le bureau de l'ADFM au Maroc en avril. Les travaux sur le Machrek ont pris du retard et le contrat des personnes qui y travaillent a été prolongé de deux mois. Le résultat devrait être prêt pour la prochaine réunion du Groupe de travail à Rome qui sera consacrée à la formulation d'une stratégie et d'un plan d'action pour le groupe ainsi qu'à un séminaire de formation sur les politiques d'externalisation. La mise en œuvre de l'étude sur la violence contre les femmes migrantes (projet commun au GT Migrations et au GT Droits des femmes) a été retardée dans l'attente de la prise de fonction du nouveau coordinateur de projet.

#### *Droits économiques et sociaux*

Marc Schade-Poulsen a participé à une réunion à Madrid mais il n'y a pas eu d'informations sur les résultats ou le suivi de la réunion.

#### *Communication*

Une nouvelle maquette de cartes de visites pour les membres du CE est en cours de production, un communiqué de presse sur le procès d'un membre de l'organisation turque des droits de l'Homme IHD a été publié ainsi qu'une nouvelle Lettre d'information ; un logo pour l'université d'été Éducation aux droits de l'Homme a été produit et des articles sur les GT Éducation aux droits de l'Homme et Palestine, Israël et Palestiniens ont été mis en ligne sur le site Web.

#### *Solidarité*

Le REMDH a téléchargé sur son site Web des informations sur les procès contre deux avocats algériens.

#### *Formation*

Le CE a été informé du fait que le REMDH était toujours en contact avec Stefan Lütgenau à propos d'un éventuel soutien financier du ministère des Affaires étrangères d'Autriche pour la formation aux mécanismes des droits de l'Homme de l'UE d'experts par le REMDH .

#### *PEV*

Trois séminaires sur la PEV sont en cours d'organisation pour les membres du REMDH et d'ONG en Israël, à Gaza et en Cisjordanie, en coopération avec le GT Palestine, Israël et Palestiniens. Durant ces séminaires, le 3<sup>e</sup> Bilan des droits de l'Homme sera également discuté.

De plus, des séminaires sur la PEV sont prévus au Maroc à l'automne 2007 en coopération avec les membres du REMDH du Maroc. En Égypte le Plan d'action a été adopté mais le processus a été critiqué par les ONG. En Jordanie, le sous-comité UE-Jordanie a tenu sa deuxième réunion et les ONG ont été consultées, et au Liban le Plan d'action a été adopté. Et finalement, aucun sous-comité pour les droits de l'Homme n'a été créé sur Israël pour l'instant. Toutefois, un GT temporaire a été créé et se réunira pour la deuxième fois sous la présidence allemande.

Le CE a été informé que le rapport de l'UE sur les Droits de l'Homme dans le monde était en cours de discussion au parlement européen. Le REMDH a fait de nombreux commentaires sur le rapport ; ils seront discutés la semaine prochaine à la Commission européenne. Il a été observé que la présidence allemande allait se concentrer sur l'Asie centrale et la présidence portugaise sur les projets en Europe de l'est, pas sur le Moyen-Orient.

Finalement, le CE a été informé du nouvel instrument financier de l'UE (IEVP) adopté à la suite de nombreux efforts de lobbying par l'antenne de Bruxelles, en coopération avec d'autres ONG basées à Bruxelles pour permettre aux ONG non reconnues par leur gouvernement d'obtenir une assistance financière. Dans le cadre de l'IEVP le budget régional va diminuer mais le budget national augmenter et 25% du budget sera alloué à l'observation/à la surveillance d'élections par la Commission de l'UE.

Le personnel du REMDH a été remercié pour ses gros efforts ; il a été suggéré que les membres du CE assurent eux-mêmes le suivi de leurs décisions et n'attendent pas que le Secrétariat leur dise ce qu'ils doivent

faire ou encore n'attendent pas la réunion suivante. Dans la mesure où la charge de travail du Secrétariat est importante, les membres du CE devraient être actifs et soutenir le Secrétariat.

Les membres du CE ont émis l'idée que le REMDH devrait rechercher une plus grande cohérence et des synergies entre les différents projets. Il a été suggéré de faire un bref tour d'horizon des activités tous les 3 mois. Le rapport devrait se présenter sous la forme d'une analyse et inclure les progrès, défis et obstacles rencontrés et permettre au CE de discuter le travail de façon plus complète. Dans le cadre des activités, chaque GT devrait répondre à une série de questions, par exemple : comment cette activité ou ce rapport contribue-t-il à réaliser les objectifs fixés (promouvoir l'égalité ou à faire avancer la prise de conscience des droits de l'Homme ?) Il a été noté que les termes de références des travaux de recherche effectués devaient être vérifiés par la coordinatrice du projet Genre. La nécessité pour chaque groupe de préparer un document de politique clair a été également soulignée.

Il a été remarqué de plus que la Commission a décidé d'avoir des mécanismes de suivi pour évaluer les plans d'actions dans le cadre de la PEV. Il a été proposé que le REMDH développe un système de surveillance pour s'assurer que les gouvernements arabes tiennent leurs engagements.

Il a été aussi proposé de développer un ensemble de critères pour le recrutement des experts qui travaillent pour les rapports du REMDH car le Réseau fait de plus en plus souvent appel à eux ; le REMDH devrait prendre en compte leurs compétences et pas seulement leur origine (un du nord, un du sud). Il a été rappelé que selon la nouvelle procédure le nom des experts était communiqué au CE avant que ces derniers ne soient acceptés. De même, il a été rappelé qu'il était indispensable que les membres du CE soient informés si une demande de fonds est envoyée à des organisations etc. dans leur pays

Il a été noté que la stratégie de communication du REMDH envers le sud était faible et il a été suggéré de trouver des fonds pour un chargé de communication dans le sud. Il a été rappelé au CE que le REMDH avait commencé à réfléchir à une stratégie de communication et que le premier pas avait été de recruter un chargé de communication. Cependant, les membres du REMDH devraient être plus actifs en termes de communication et contribuer à l'analyse de la situation dans le monde arabe.

Finalement, il a été noté que dans le cadre des travaux de recherche d'informations effectués dans le GT Éducation aux droits de l'Homme la conclusion était que le plus grand obstacle pour faire participer des jeunes aux activités du REMDH était la structure de gouvernance des organisations membres qui ne facilite pas la participation des jeunes.

## **5. Réunion ministérielle EuroMed à Istanbul sur le renforcement du rôle des femmes dans la société**

Une version préliminaire d'une présentation de position a été remise au CE préconisant d'approuver l'analyse et les recommandations. Le REMDH a investi de gros efforts dans le travail sur les questions concernant l'égalité homme-femme/le genre et ce travail a été pris en compte par le Forum civil à Marrakech et à la réunion ministérielle EuroMed d'Istanbul où plusieurs recommandations ont été incluses dans le Plan d'action adopté à la réunion. La présentation de position fournit une évaluation du Plan d'action et propose des recommandations pour la mise en œuvre et le suivi du Plan d'action. L'importance d'une plate-forme commune pour la promotion de l'égalité homme-femmes dans la région a été soulignée et il a été noté qu'il serait dommage de ne pas saisir l'occasion du Plan d'action pour proposer une déclaration forte sur la mise en œuvre du Plan d'action.

Le CE a accepté d'approuver la présentation de position après avoir proposé différentes suggestions de recommandations supplémentaires et des idées sur le travail futur du REMDH à ce sujet.

### Décisions :

- Le CE a approuvé la présentation de position sur les conclusions ministérielles sur le « Renforcement du rôle des femmes dans la société », y compris une recommandation pour les gouvernements de la région de lever leurs réserves envers la convention CEDAW.
- Il convient d'inscrire la proposition d'élaborer des indicateurs afin d'évaluer la mise en œuvre du plan d'action dans les rapports annuels à l'ordre du jour de la réunion du GT Droits des femmes/Genre au Maroc en avril.
- Rabéa Naciri rédigera un document sur une stratégie de suivi/sensibilisation pour la prochaine réunion du CE.

## **6. Statuts – quelles modifications ? quel processus ? (Modérateur : Colm Regan)**

Il a été rappelé aux membres du CE qu'ils avaient approuvé une méthodologie de travail pour la modification des Statuts lors de la dernière réunion du CE à Petra et que, à la réunion suivante du CE, une proposition de statuts devait être prête à être soumise à l'approbation des membres du CE avant d'être envoyée aux membres du REMDH pour commentaires. Les commentaires reçus seront pris en compte et une version finale de la proposition sera envoyée aux membres pour adoption à l'AG.

Les membres du CE ont examiné le document point par point et décidé différentes modifications des Statuts :

### *Portée institutionnelle du mandat du REMDH*

Il a été expliqué qu'il s'agissait ici de savoir si le REMDH devait travailler avec des institutions comme les Nations Unies et la Ligue arabe, et pas du tout d'élargir son mandat géographique. Les membres du CE sont convenus qu'élargir le mandat du Réseau pourrait amener une complémentarité à son travail.

### *Éligibilité des membres (membres individuels, nombre de membres par pays)*

Il a été proposé d'inviter les individus en tant qu'experts ou personnes ressources auxquels on ferait appel pour des questions précises au sein du REMDH plutôt que de les avoir comme membres individuels. L'idée d'établir un Conseil scientifique a été évoquée, toutefois certains membres du CE ont émis des réserves et attirés l'attention sur le risque de confusions entre ce type de conseil et le CE, à ce risque s'ajouteraient les problématiques de financement des frais de fonctionnement d'un tel conseil. Toutefois concernant les membres individuelles, il a été convenu d'engager une réflexion sur l'opportunité de mettre en place une période de transition.

En ce qui concerne la limitation du nombre de membres par pays, les membres du CE étaient favorables au maintien d'un nombre limité de membres. Il a été noté que le REMDH devrait avoir une approche plus proactive et contacter les organisations que le Réseau aurait intérêt à avoir avec lui, tout en respectant la parité nord-sud.

En ce qui concerne les critères d'admission des nouveaux membres, le CE va fournir des suggestions qui pourront être discutées à sa prochaine réunion.

### *Direction (parité, nombre de membres au CE)*

À Petra, le CE était tombé d'accord sur le fait que la parité nord-sud devait être maintenue et que le nombre de mandats qu'un membre du CE pouvait effectuer devait être limité. Pour ce qui est de la parité, le REMDH devrait s'efforcer de l'assurer à tous ses niveaux (CE, AG, membres), toutefois il a été observé que cela risquait d'être difficile parfois.

En ce qui concerne le nombre de membres du CE (12 ou 13 avec le président), il a été convenu que le nombre de membres devait rester le même (12 y compris le président), que le REMDH devait s'efforcer de rechercher la parité entre le nord et le sud parmi les autres membres du CE et que le président devait être élu par l'AG.

### *Limitation du nombre de mandats (individuels ou par organisation) ?*

Les membres du CE ont discuté pour savoir si la limitation du nombre de mandats s'appliquait aux individus ou bien aux organisations qu'ils représentaient et sont arrivés à la conclusion que cette décision devait être prise par l'AG. Toutefois il a été observé que le REMDH devait faire en sorte que certaines organisations ne deviennent pas automatiquement membres du CE.

### *Assemblée générale*

Il a été noté que l'AG avait lieu tous les deux ans, que le CE était renouvelé tous les deux ans et qu'il y avait un risque que tous les membres du CE partent en même temps. Selon le système électoral actuel, un membre du CE qui a fait deux mandats de deux ans chacun et veut se faire réélire ne peut obtenir qu'un mandat supplémentaire de deux ans. Si un membre du CE a déjà effectué trois mandats, il ne peut pas poser sa candidature comme président. Afin d'assurer une continuité, le système actuel devrait être modifié, ont conclu les membres du CE.

### Décisions :

#### *Portée institutionnelle du mandat du REMDH*

- Le CE a approuvé le fait que le REMDH peut élargir son mandat au cadre des Nations Unies et de la Ligue arabe dans la mesure où ces institutions traitent de questions EuroMed.

#### *Conditions d'éligibilité des membres*

- Membre individuel : le CE a convenu d'éliminer le statut de membre individuel.
- Un paragraphe sur la façon de gérer le départ des membres individuels actuels sera ajouté à la prochaine version du projet de modification des Statuts.
- Membres : limitation du nombre par pays ; le CE a décidé de conserver le principe de limitation du nombre de membres par pays pour pouvoir travailler efficacement. Toutefois, il y aura une certaine flexibilité dans les critères afin que le REMDH puisse tenir compte de la réalité du terrain.
- Parité nord-sud : le CE accepte le principe de la parité.
- Critères : le CE a décidé que chaque membre du CE devrait faire des suggestions de critères par écrit.

#### *Direction*

- Le CE accepte la parité nord-sud au CE.
- Nombre de membres du CE : le REMDH gardera 12 membres (président compris)
- Élection du président : le CE est d'accord sur le fait que le président doit être élu directement par l'AG.
- Parité : le CE accepte la parité comme une obligation à tous les niveaux et dans toutes les activités du REMDH.
- Mandats au CE pour individus ou organisations : le CE a décidé de laisser l'AG décider entre les deux solutions. Le CE est d'accord pour limiter le nombre de mandat des individus mais souhaite conserver une certaine souplesse pour avoir les organisations actives en son sein, sans risquer de se retrouver avec quelques organisations membres à perpétuité. Si une personne démissionne de son organisation, l'organisation peut nommer une autre personne pour la remplacer au CE.
- Assemblée générale : Le CE a décidé de proposer des modifications des Statuts afin que l'AG soit convoquée tous les 3 ans seulement.
- Élection du CE : le CE a décidé de proposer des modifications des Statuts pour que le mandat des membres du CE coïncide avec les AG (tous les trois ans) et que des dispositions transitionnelles soient prises afin que le REMDH puisse passer à un système où la moitié des membres du CE serait élue à chaque AG.
- Élection du président : le CE a décidé de proposer des modifications des Statuts afin que le mandat du président, en tant que président, soit limité à une période de deux périodes de trois ans, même s'il a déjà eu un mandat en tant que membre ordinaire du CE.

#### *De façon générale*

- Le CE a approuvé le principe de prise de décision par consensus.

A faire d'ici la prochaine réunion du CE :

- Critères : préparer un document pour la prochaine réunion du CE (chaque membre du CE doit envoyer des propositions de critères).
- Phase de transition (l'AG a lieu tous les 3 ans) : une proposition sera faite pour la période de transition.

#### **7. Prochaine Assemblée générale du REMDH (discussion préliminaire)** (Modératrice : Nina Atallah)

Le CE a engagé une discussion préliminaire sur la préparation de la prochaine Assemblée générale du REMDH qui devrait avoir lieu avant décembre 2008.

#### Décision :

- Kamel Jendoubi préparera un document qui servira de base de discussion pour les préparatifs de l'AG à la prochaine réunion du CE.

#### **8. Suggestions de dates et de lieux pour les réunions du CE en 2007**

Les membres du CE ont discuté des dates et lieux pour les prochaines réunions du CE. Kamel Jendoubi a souligné l'importance de la présence des membres du CE pour le 10<sup>e</sup> anniversaire qui sera célébré en décembre 2007 à Bruxelles.

#### Décisions :

- 28-30 septembre 2007 en Slovénie (premier choix, en raison de la présidence) ou en Turquie (deuxième choix, pour faire participer les ONG turques).
- 14-16 décembre à Bruxelles (réunion du CE et célébration du 10<sup>e</sup> anniversaire du REMDH). Sandrine Grenier vérifiera le programme des institutions de Bruxelles.

### **9. Questions concernant des membres :**

#### **a. Voyage d'Eva Norström en Turquie (rapport et discussion)**

Eva Norström a parlé de son voyage en Turquie début février suite à la décision du CE de discuter des moyens concrets de coopérer avec le membre du REMDH en Turquie, la Human Rights Association, et les autres ONG de Turquie. Pendant la réunion avec la Human Rights Association, elle a appris que l'organisation se sentait marginalisée et aimerait être davantage consultée par le REMDH, en particulier parce que la Turquie est un pays clé dans la région. Eva Norström a mentionné quelques suggestions pour améliorer la coopération entre la HRA et le REMDH ; en particulier, elle pensait qu'il serait une bonne idée, pour commencer, d'inviter Yusuf Alatas à une réunion du CE et d'inviter un jeune représentant à l'université d'été organisée par le GT Éducation aux droits de l'Homme. La HRA est aussi intéressée à participer à la réunion des GT Liberté d'association, Genre, Migrations et Éducation aux droits de l'Homme.

#### Décisions :

- Inviter Yusuf Alatas à la prochaine réunion du CE.
- Encourager les ONG turques à s'inscrire à l'université d'été.
- Encourager les ONG turques dans les GT.
- Ecrire une lettre à IHD pour les informer du fait que la question a été discutée à la réunion du CE, que Eva Norström a fait un rapport et que Yusuf Alatas est invité à assister à la prochaine réunion du CE.

#### **b. Demandes d'adhésions**

Le REMDH a reçu deux demandes d'adhésion depuis la dernière réunion du CE en décembre 2006, une de Al-Marsad et une du Mediterranean Institute for Gender Studies.

- Al-Marsad : Le CE a reporté la décision à la prochaine réunion du CE afin de consulter les membres syriens du REMDH et d'obtenir des informations sur les sources de financement d'Al-Marsad.
- Mediterranean Institute for Gender Studies : Le CE recommandera à l'AG d'approuver leur demande d'adhésion.

### **10. Partenariats**

- Relations avec la Plate-forme non gouvernementale EuroMed

Michel Tubiana a informé les membres du CE des derniers développements dans la Plate-forme non gouvernementale EuroMed.

#### Décisions :

- Le REMDH devrait assurer un suivi auprès de la Commission de l'UE au sujet de sa politique de soutien et de respect de la diversité des acteurs de la société civile
- Le REMDH doit participer activement à la prochaine AG de la Plate-forme.

### **11. Accord sur une déclaration du CE**

*Voir ci-dessus, 3. Discussion des points de la déclaration du CE suite à la réunion et élection d'un groupe responsable de sa rédaction*

### **12. Urgences**

*(Il n'y a eu aucune urgence proposée à la réunion)*

